

CONVENTION

Entre La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, dûment autorisée par délibération n° _____ du Bureau de la Métropole en date du 18 octobre 2018, dont le siège est fixé au Palais du Pharo – 58 Bd Charles Livon – 13007 MARSEILLE

ci-après dénommée « la Métropole Aix-Marseille-Provence »,

Et L'Association la Maison Mode Méditerranée, 19 rue Fauchier - CS 90348 - 13215 MARSEILLE Cedex 02, représentée par son Président, Matthieu GAMET,

ci-après dénommée « Maison Mode Méditerranée»

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Missions de la Maison Mode Méditerranée

Maison Mode Méditerranée (anciennement Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode) créée le 26 novembre 2010 résulte de l'absorption et de la fusion de la Cité Euroméditerranéenne de la Mode et l'Institut Mode Méditerranée.

Elle englobe à la fois l'Institut Mode Méditerranée, dont la dénomination est maintenant Maison Mode Méditerranée, ainsi que l'association la Cité Euroméditerranéenne de la Mode qui a été dissoute et absorbée par l'Institut Mode Méditerranée.

Maison Mode Méditerranée a pour objet de promouvoir et de développer le secteur de la Mode, du Textile, de l'Habillement et de l'ensemble de ses industries et services connexes avec une vocation internationale et plus particulièrement à Marseille et dans les pays localisés autour de la Méditerranée.

Les objectifs de Maison Mode Méditerranée portent sur 3 leviers de croissance spécifiques avec l'appui de ces 3 maisons indissociables :

1. La maison de la formation, en développant sur notre territoire un pôle complet de formation spécifique aux métiers de la mode, portée par Aix Marseille Université, pour des étudiants de niveau bac+3, 4 et 5, en adéquation avec les attentes des chefs d'entreprises et l'évolution de la filière.
2. La maison de la création, a pour mission de fédérer, de révéler et d'accompagner des entrepreneurs de mode installés de part et d'autre de la Méditerranée.
3. La maison des événements économiques et culturels a pour mission de faire rayonner le potentiel créatif et économique des jeunes marques émergentes et des entreprises confirmées sur le territoire de la région PACA vers la Méditerranée et l'International. De valoriser et de communiquer sur leur savoir-faire et leur image, d'affirmer notre expertise territoriale tout en dupliquant ces actions avec leurs partenaires de la rive Sud de la Méditerranée.

Article 2 : Poursuite des missions de valorisation

La Métropole Aix-Marseille-Provence prend acte de ces missions et décide d'apporter son soutien à Maison Mode Méditerranée pour la poursuite de celles-ci, conformément à son objet social.

Bilan 2017

A. Action de valorisation de la filière régionale et de l'attractivité du territoire

1. M Lab :

Conseiller, orienter et accompagner des jeunes entrepreneurs de mode dans les phases de création et développement de leur marque dans le but de pérenniser leur activité.

Des profils d'entreprises très différents qui donnent lieu chaque année à **un audit** par un comité d'experts référents de Maison Mode Méditerranée et les équipes qui **analysent les marchés, leur positionnement et leur stratégie**.

Des conseils sont donnés par la suite afin de les orienter vers les structures et dispositifs adéquats à leur stade de développement et leur proposer un programme d'accompagnement dédié.

En 2017, les créateurs du M Lab ont bénéficié de RDV individuels avec les experts référents qui ont analysé leur positionnement, leurs faiblesses et leur potentiel mais également de **Fashion Days** à travers Master class et workshops toute l'année sur les thèmes suivants : Production, Développement Business International, Relations Presse, Crowdfunding, Maitrise du risque culturel dans les relations professionnelles, Protection de la Marque...

B. Action à dimension internationale, avec une visibilité euro-méditerranéenne favorisant la compétitivité du territoire

1. OpenMyMed Prize :

Maison Mode Méditerranée a toujours formé la nouvelle scène mode méditerranéenne dont la réussite la plus emblématique est aujourd'hui Sessùn.

Depuis **2010**, elle élargit son expertise à **19** pays méditerranéens avec le concours OpenMyMed Prize. Chaque année, OpenMyMed Prize offre aux lauréats sélectionnés par un jury de professionnels et un vote grand public un **Fashion Booster Campus à Marseille** pendant une semaine.

OpenMyMed Prize a acquis une notoriété internationale et fédère aujourd'hui une communauté de 91 créateurs dont le fil rouge est la Méditerranée, grâce au soutien de ses partenaires publics et privés, Maisons de Luxe, industriels, prescripteurs et médias.

OBJECTIFS

Ciblé sur les 2 besoins fondamentaux des jeunes marques : **Story Telling et Business**, le Fashion Booster Campus, dispensé par des experts internationaux, a pour objectif de les accompagner dans leur développement international en assurant la cohérence de leur positionnement business et image à 360° avec la réalisation de leur plateforme de marque et d'un travail d'implémentation physique et digitale de leur identité. Un accompagnement évalué sur le marché à 30 K euros par lauréats.

Pour l'édition 2017 : **156** candidats (augmentation de 30% par rapport à 2016), **19** pays, **40** lauréats pré-sélectionnés, plus de **15 000** votes, **24** retombées presse internationales en 3 mois notamment au Portugal et en Croatie et **20** lauréats finalistes.

OPERATIONS COMMERCIALES

Exposition Galeries Lafayette

Grâce au partenariat avec les Galeries Lafayette Centre Bourse, les lauréats ont pu voir leurs produits exposés dans un espace dédié dès l'entrée du grand magasin et dans une des vitrines principales du 6 au 13 juin 2017.

Salon Panorama Berlin – Éditions Janvier et Juillet 2017

La MMMM a engagé un partenariat avec le Salon Panorama Berlin qui accueille chaque saison 50 000 visiteurs venant de 96 pays.

Ce partenariat a permis d'offrir un espace commun de 50m² (estimé à plus de 20 000€) partagé par 10 lauréats OpenMyMed Prize pour ses deux éditions 2017.

Salon Première Classe – Édition Septembre 2017

La MMMM a offert un espace au salon international Première Classe en partenariat avec le Who's Next à 4 lauréats accessoires OpenMyMed Prize 2017 : Noa-Kis, Artem Atelier, Il était un fil et Romane Petrosino Joaillerie.

Suite à leur coaching pour développer leur stratégie business international avec Muriel Piaser, ces 4 lauréats sélectionnés par le Who's next parmi les 20, ont pu rencontrer sur le salon des acheteurs internationaux pour leur présenter leur nouvelle collection printemps été.

Les 4 lauréats ont également été choisis par TREND UNION : le cabinet de tendances de la célèbre "prévisionniste" hollandaise des modes et tendances futures, Li Edelkoort, pour faire partie du forum de tendances situé en plein cœur du Gallery Store.

2. Festival OpenMyMed :

Initié en **2016**, le Festival OpenMyMed témoigne du **foisonnement créatif issu de la Provence et de la Méditerranée** en donnant chaque année une Carte Blanche à un de ses talents.

OpenMyMed est **le rendez-vous grand public et médias**, celui des leaders de notre profession, institutions, créateurs et industriels qui échangent et participent à un dialogue interculturel, économique.

OpenMyMed a rempli ses **objectifs en 2016/2017** et a donné du sens aux missions de Maison Mode Méditerranée

Pour sa 2ème édition, **OpenMyMed** a inauguré la saison des Festivals de Provence avec « **Marseille je t'aime** », la double exposition de JACQUEMUS : « Archives » au MAC le 12 mai et « Images » au MuCEM le 13 mai. Et un défilé grand public le 13 mai au Mucem.

+ de **36 000** visiteurs au MAC du 12 mai au 14 septembre

+ de **284 000** visiteurs au Muceme du 13 mai au 31 juillet

+ **1 200** personnes au défilé / + de 1,5 millions de vues du défilé

30 000 exemplaires du Journal OpenMyMed diffusé de mai à septembre 2017

Mars : Conférence de Presse lancement du Festival **40** journalistes nationaux et internationaux à Paris

Mai : Voyage de presse **30** journalistes nationaux et internationaux à Marseille

85 retombées presse print régionales, nationales et internationales, valorisation 600K euros

6 reportages TV, **5** régionaux et **1** international, valorisation **150 K euros**

614 posts Instagram, **434** posts Facebook, **29** posts blogs

Campagnes d'affichage sur les 2 villes Marseille et Paris de Mi-Mai à Août 2017

Campagne Decaux : 2 Vagues 1 semaine lancement Mi-Mai et animation Mi-Juillet.
Occasion de voir : **26 millions**

Campagne Metrobus: Occasion de voir sur 3 mois : **8 millions**

Ecrans digitaux dans 42 points touristiques, Occasion de voir **500 K**

Fanions et Drapeaux Canebière et Joliette 15 jours, Occasion de voir **10 millions**

Fond de rame métro 1 mois, Occasion de voir **1,5 millions**

Panneau digital Rond-point du Prado, 1 mois, Occasion de voir **1,5 millions**

Réseau JC Decaux, 25 panneaux sur 15 jours, Occasion de voir **8,5 millions**

Emplacement au cœur du marais avec une affiche de 8,5X5. Durée 2 mois, Occasion de voir **20 millions**

➤ **Total Marseille – Paris Occasion de Voir: 76 millions**

C. Action de formation avec la 1^{ère} université en France faisant du territoire un précurseur dans la formation universitaire

1. La Formation :

Un pôle Formation Universitaire premier du genre en France.

Niveau Licence en alternance et Master 1&2 Management des Métiers de la Mode et du Textile en partenariat avec la plus grande université de France Aix-Marseille Université (AMU).

150 candidatures internationales chaque année

Chaque année **94%** des étudiants de la licence sont recrutés par les entreprises après le contrat de professionnalisation et **90%** des étudiants du Master sont en poste après leur stage.

En 2017 : WORKSHOP WOMEN @ DIOR

Partenaire historique de Maison Mode Méditerranée, la Maison Dior place la formation au centre de son action de soutien.

WOMEN @ DIOR est un programme de mentorat international qui a fait escale dans les plus grandes capitales, Paris, Londres, New York, Hong Kong... et à Marseille où Dior Couture s'est associé à la Maison Mode Méditerranée pour organiser son workhosp women@dior le 19 avril 2017.

Douze étudiantes sourcées par Maison Mode Méditerranée des établissements partenaires du Sud de la France et en Méditerranée, ont participé à ce workshop.

Trois collaboratrices Dior, Caroline Debrac, Sonia Kayanakis et Dalia El Kahwagi, ont animé ce workshop et échangé avec les étudiantes sur le leadership au féminin sous toutes ses coutures de la création au retail en passant par la communication.

D. Action Insertion

Une des missions de Maison Mode Méditerranée) est de favoriser la connaissance des Métiers de la Mode et de créer les conditions favorables pour l'insertion professionnelle.

1. Skola

En 2017, Maison Mode Méditerranée noue un partenaire avec l'Ouvre Boite et les Apprentis d'Auteuil pour la mise en place du dispositif Skola.

L'objectif de ce dispositif étant de rendre accessible aux jeunes peu ou pas diplômés l'accès à l'emploi sur des secteurs en tension notamment le métier de vendeur.

Pour allier théorie et pratique, les Terrasses du Port mettent à disposition un pop-up store de 150m2 au sein duquel sont proposés à la vente des marques de prêt à porter confirmées partenaires ainsi que les jeunes marques de Maison Mode Méditerranée.

Une formation s'est donc construite en prenant compte des attentes des futurs recruteurs. **210** heures de formation enseignées en boutique, du coaching, des job dating, des ateliers CV...permettent aux bénéficiaires d'acquérir en 2 mois de larges compétences dans la vente, tout en les mettant en pratique in-situ.

2. Job Mode en Provence

Maison Mode Méditerranée a créé en 2017 un dispositif visant la Connaissance et l'insertion dans les Métiers de la Mode : Job Mode en Provence.

Contextualisation

La sélectivité croissante de l'accès au marché du travail dans un contexte de chômage de masse a insufflé la création d'un dispositif innovant.

Ce marché est sans cesse en mouvement avec une croissance exponentielle des chiffres.

Notre territoire affiche un taux de chômage supérieur à 10% et environ 30 000 emplois non pourvus.

C'est dans ce contexte que Job Mode en Provence a pris place le 13 octobre. Il vise à favoriser les échanges entre les acteurs majeurs de l'offre et de la demande.

Chiffres clés :

106 candidatures

60 participants sélectionnés

7 partenaires intervenants Master Class

51 rendez-vous One to One

Programme d'actions prévisionnel 2018

En 2018, Maison Mode Méditerranée poursuit ses missions de formation des étudiants et jeunes entrepreneurs de mode, de culture et d'insertion.

A. Action de formation des étudiants

Sous l'égide de ses administrateurs et de ses partenaires, Maison Mode Méditerranée complète la vision globale de cette filière universitaire, en lançant en 2018 la **première Chaire Mode 3.0** qui abritera deux formations universitaires innovantes répondant aux nouvelles attentes des recruteurs et des travaux de Recherches donnant lieu à une conférence annuelle :

- ✓ **1 D.U Retail Excellence**, niveau bac +2
- ✓ **1 D.E.S.U Fashion Craft and High Tech**, niveau bac +3

B. La Formation de jeunes créateurs entrepreneurs de mode

1. OpenMyMed Prize :

OpenMyMed Prize a acquis une notoriété internationale et fédère aujourd'hui une communauté de 91 créateurs dont le fil rouge est la Méditerranée, grâce au soutien de ses partenaires publics et privés, Maisons de Luxe, industriels, prescripteurs et médias.

En 2018, un **Fashion Booster Campus** conçu et animé par Jayne Estève Curé, experte référente de marketing auprès de l'IFM et de l'ENSAD, Muriel Piaser experte en stratégie de développement business, Aurélia Vigouroux consultante en stratégie et image, rédactrice aux Echos et Olivier Védrine, architecte-designer et enseignant à Camondo.

Le Fashion Booster Campus est ciblé sur le duo essentiel Storytelling et business. Il accompagne les lauréats dans leur développement international en assurant la cohérence de leur image de marque à 360°. Il comprend la réalisation d'une plateforme de marque et d'une projection retail physique et communication digitale.

C. Festival OpenMyMed :

Initié en 2016, le Festival OpenMyMed témoigne du foisonnement créatif issu de la Provence et de la Méditerranée en donnant chaque année une Carte Blanche à un de ses talents.

OpenMyMed est le rendez-vous grand public et médias, celui des leaders de notre profession, institutions, créateurs et industriels qui échangent et participent à un dialogue interculturel, économique.

OpenMyMed a rempli ses objectifs en 2016/2017 et a donné du sens aux missions de Maison Mode Méditerranée

- ✓ Créer **un rendez-vous grand public** dans une période où notre territoire est riche en festivals. La mode vient enrichir cette programmation
- ✓ Offrir **une visibilité culturelle et grand public** à un talent créatif inspiré par la Provence, nos traditions et notre patrimoine réinterprété magistralement

- ✓ Créer **une vitrine culturelle qui induit l'économie** favorisant ainsi **la compétitivité du territoire**
- ✓ Apporter une **dimension internationale** à notre agglomération
- ✓ **Rassembler** les leaders de notre profession, institutions, créateurs et industriels qui échangent leur point de vue sur les formations tournées vers l'avenir, les coopérations économiques et les sujets d'actualité
- ✓ Témoigner du **foisonnement créatif** issu de la Provence et de la Méditerranée et positionner la **Métropole Capitale euro-méditerranéenne de la mode**
- ✓ Faire de la Métropole la **Californie française de la mode** et la confirmer en tant que « **hub de mode** » **d'une jeune génération qui n'a pas besoin de passeport et de frontières pour créer**
- ✓ Réunir pour **favoriser les échanges et les collaborations**

Le Festival **OpenMyMed** développe sa programmation en 2018 avec 1 exposition **Carte Blanche Kocher** (créatrice de sa marque Koché et Directrice Artistique de la Maison Lemarié propriété de Chanel) qui exprimera son univers créatif et sa vision de Marseille et de la Méditerranée et un défilé grand public.

D. Congrès Intercolor :

Les congrès INTERCOLOR se tiennent deux fois par an. Un congrès pour l'élaboration des tendances couleurs et une conférence plénière ouverte au grand public professionnel.

Pour son édition 2018, INTERCOLOR choisit Marseille comme destination de son congrès.

Du 23 au 25 mai 2018, conférence grand public professionnel, congrès international...

E. Insertion :

En 2018, Maison Mode Méditerranée accompagnera les 2 éditions de Skola (mars et septembre) et organisera une nouvelle édition de Job Mode en Provence sous forme de Job Dating (mars)

Article 3 : Autonomie et contrôle de Maison Mode Méditerranée

Juridiquement indépendant, Maison Mode Méditerranée jouit d'une autonomie de décision dans la définition de ses actions et dans la conduite de ses tâches de gestion et d'administration.

Cette autonomie s'exerce en conformité avec les statuts de l'association, à partir des instances statutaires créées (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau).

La Métropole Aix-Marseille-Provence peut requérir, en cours d'année, toute information et tout document utile au contrôle de l'exécution des engagements pris par Maison Mode Méditerranée et justifiant l'octroi de subventions.

Article 4 : Moyens mis à la disposition de Maison Mode Méditerranée par la Métropole Aix-Marseille-Provence

La Métropole Aix-Marseille-Provence accorde, pour 2018, sur sa demande, après instruction du dossier et sous réserve de l'inscription des crédits au budget correspondant, une subvention d'un montant global de 100 000,00 euros

Maison Mode Méditerranée peut également, de son côté, rechercher toutes les aides possibles auprès d'autres partenaires.

Article 5 : Relations entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et Maison Mode Méditerranée

5.1 – Relations financières

5.1.1 – Utilisation des subventions

Maison Mode Méditerranée s'engage à respecter tous les textes qui régissent la vie des associations et à gérer avec toute la rigueur désirable les fonds qui lui sont attribués. Elle en garantira une destination conforme à son objet social.

Maison Mode Méditerranée devra utiliser les subventions de la Métropole Aix-Marseille-Provence conformément à l'objet et à l'affectation définie par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

5.1.2 – Modalités de règlement

La Métropole Aix-Marseille-Provence procédera au règlement de la subvention d'un montant de 100.000,00 € (soit 10% du coût total prévisionnel), sur appel de fonds de Maison Mode Méditerranée, à raison de :

- 80 % à la notification de la convention,
- 20 % sera versé sur production des comptes annuels de Maison Mode Méditerranée Les comptes annuels comportent la signature du représentant de l'organisme bénéficiaire de la subvention. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise.

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire.

Le versement du solde est conditionné par un état récapitulatif des dépenses signé par le représentant légal de l'organisme et par le comptable public qui certifie leur prise en charge.

Le reversement total ou partiel de la subvention est exigé :

- en cas de non-respect des obligations de Maison Mode Méditerranée telles qu'elles sont énumérées aux articles suivants de la présente convention,

5.1.3 – Obligations de Maison Mode Méditerranée

L'association Maison Mode Méditerranée, dont les comptes sont établis pour un exercice d'une durée de douze mois consécutifs (courant de préférence du 1er janvier au 31 décembre), devra :

- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, modifié par le règlement n° 2004-12 du 23 novembre 2004 (CRC) homologué par arrêté du 6 mai 2005, et à fournir lesdits comptes annuels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice (soit, au plus tard, le 1^{er} juillet de l'année suivante).

Conformément à l'article L. 2313-1-1 du CGCT issu de l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005, si les subventions annuelles sont supérieures à soixante-quinze mille euros (75 000 euros) ou représentent plus de 50% du budget total de l'association, le président s'engage à :

- certifier la conformité des comptes annuels ;
- communiquer à la Métropole Aix-Marseille-Provence un compte rendu d'activité et un rapport financier dans les deux mois suivant la fin de l'exercice comptable, donnant l'emploi exact de la subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- communiquer à la Métropole Aix-Marseille-Provence les procès-verbaux d'Assemblée Générale et toute modification intervenue dans la composition du Conseil d'Administration et du Bureau de l'association ;
- faciliter à tout moment le contrôle par la Métropole Aix-Marseille-Provence de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Conformément à l'article 612-4 du Code de commerce issu de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 modifié par la loi n° 2003-706 du 1er août 2003, pour un montant supérieur à cent cinquante-trois mille euros (153 000 €) de subventions publiques, l'association de Maison Mode Méditerranée :

- doit établir chaque année le bilan, le compte de résultat et l'annexe,
- est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes.

Dans ce cas, ou si elle fait appel volontairement à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, l'association de Maison Mode Méditerranée s'engage à transmettre à la Métropole Aix-Marseille-Provence tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles.

A compter du 1er janvier 2006, en application de l'ordonnance du 28 juillet 2005 et du décret 2009-540 du 14 mai 2009, les associations ayant reçu annuellement un total de subventions ou de dons excédant la somme de 153 000 euros, ont l'obligation d'organiser la publicité de ces documents : comptes annuels et rapport du commissaire aux comptes. Elles doivent les transmettre, via internet, à la Direction des Journaux Officiels dans les trois mois à compter de l'approbation des comptes par l'organe délibérant.

En cas de modification dans le domaine comptable, l'association de Maison Mode Méditerranée s'engage à appliquer les nouvelles directives.

Si l'association Maison Mode Méditerranée accomplit des actes de commerce, elle est tenue d'être inscrite au registre de commerce. Elle fournira une attestation d'imposition fournie par le Centre des Impôts.

Elle s'engage :

- conformément à l'article 10 al.4 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, fournir chaque année le compte-rendu financier de l'emploi de la subvention signé par le Président ou toute personne habilitée.

- à produire un compte-rendu quantitatif et qualitatif des missions réalisées grâce au soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

5.2 – Relations contractuelles

5.2.1 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'exercice budgétaire 2018, pour une durée d'une année à compter de sa notification. Elle trouvera son terme au plus tard au versement du solde de la subvention, le cas échéant.

5.2.2 – Résiliation de la convention

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles. Dans ce cas toutefois, la résiliation ne pourra intervenir à l'initiative de l'une des parties que passé un délai d'un mois suivant une mise en demeure adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

5.2.3 – Caducité de la convention

La présente convention sera caduque par la dissolution ou la liquidation de l'association Maison Mode Méditerranée ou dans le cas où l'activité de l'association de Maison Mode Méditerranée serait inexistante du fait de la carence de ses membres.

Article 6 : Communication

L'association Maison Mode Méditerranée s'engage à faire apparaître la participation financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans toutes ses actions, produits et affichages induits par la subvention et apposer le logo de la Métropole conformément à la charte graphique Métropolitaine.

L'association Maison Mode Méditerranée s'engage également à faire participer des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux actions publiques concernées. En cas de non-respect de ces obligations d'information, la Métropole se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée.

Article 7 : Intangibilité des clauses

Une tolérance relative à l'application des clauses et conditions de la présente convention ne pourra jamais, quelle qu'en ait pu être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou suppression des clauses et conditions de la présente.

Article 8 : Intuitu personae

La présente convention étant conclue «intuitu personae», l'association ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit.

Article 9 : recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Marseille 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille, cedex 06. Cependant les parties s'engagent avant tout recours contentieux à se rencontrer afin de trouver une solution amiable.

Fait à Marseille, le

La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence,

Martine VASSAL

Pour L'association Maison Mode
Méditerranée de la Mode,
Son Président,

Matthieu GAMET

ANNEXE A LA CONVENTION D'OBJECTIFS N°

XXXXXX- Budget prévisionnel général 2018

Dépenses		Recettes	
Achat	65.700 €	Vente de produits finis	
Services extérieurs	144.500 €	Subventions	
Autres services extérieurs	571.100 €	Etat (Nacre + emploi d'avenir)	50.000
Impôts et taxes	1.000€	Conseil Régional PACA	0
Charges de personnel	224.700 €	Conseil Départemental 13	210.000
Autres charges de gestion courante	0 €	CDC	
Charges financières	0 €	Métropole Aix-Marseille-Provence	300.000
Dotations aux amortissements	13.000€		
		<i>Dont Territoire Marseille Provence</i>	300.000 €
		<i>Dont Territoire du Pays d'Aix</i>	€
		<i>Dont Territoire de Pays Salonais</i>	€
		<i>Dont Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile</i>	€
		<i>Dont Territoire Istres-Ouest Provence</i>	€
		<i>Dont Territoire du Pays de Martigues</i>	€
		Communes :	20.000 €
		Fonds européens	€
		QPV	€
		Etablissements publics (CDC, Pole emploi)	105.000 €
		Entreprises en organismes privés	€
		Autres produits de gestion courante	335.000 €
		Produits financiers	€
		Reprises sur amortissements et provisions	€
Total des dépenses	1.020.000 €	Total des recettes	1.020.000 €

La part des charges de personnel s'élève à 21.96 % du total des dépenses

La part des financements publics représente 67.16 % du total des recettes